

COMMUNE DE FARAMANS

Compte-rendu du Conseil Municipal

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2020 à 20h00

Absents : F. Dorey (pouvoir à M. Marion), A.-L. Dubois (pouvoir à M. Gros), F. Ferraris (pouvoir à G. Bourdat), E. Gregoire, A. Païs.

1 - Budget commune : décision modificative n°1

M. le Maire expose au Conseil Municipal que Mme la Trésorière Principale a contrôlé le budget communal et demandé quelques ajustements des imputations comptables. Ces ajustements ne remettent pas en cause les grandes lignes du budget.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'apporter les modifications proposées au budget communal primitif 2020.

2 - Acquisition d'un terrain

M. le Maire expose au Conseil Municipal que, afin d'installer une bâche à eau pour la protection incendie du Ronjay, Mme Valarin a accepté de vendre 232 m² de la parcelle ZH 15 au prix de 1 160 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette acquisition et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents.

3 - Acquisition d'un terrain

M. le Maire expose au Conseil Municipal que, afin d'installer une bâche à eau pour la protection incendie du haut des Millières et de la Combe-Ronjoz, les consorts Marion ont accepté de vendre la parcelle AI 312 (512 m²) au prix de 2 560 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette acquisition et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents.

4 - Vente d'un bâtiment

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a reçu une proposition d'acquisition d'une partie de la parcelle AE 446 située au centre du village, comprenant le bâtiment se trouvant sur cette parcelle plus environ 35 m², aux conditions financières de 40 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette vente et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents.

5 - Convention pour le contrôle des poteaux d'incendie

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la défense extérieure contre l'incendie est de la responsabilité de la commune. Dans un objectif de mutualisation, Bièvre-Isère Communauté propose de réaliser le contrôle technique des points d'eau incendie pour le compte des communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer avec BIC la convention pour le contrôle des poteaux incendie.

6 - Vente d'un terrain

M. le Maire expose au Conseil Municipal que M. Varlet souhaiterait acheter une partie (243 m²) de la parcelle AI 646 acquise par la commune pour la réalisation du 3^e Point d'Apport Volontaire. Cette partie n'est pas nécessaire à la réalisation du PAV et le prix a été fixé à 1 215 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette vente et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents.



1. Collecte des ordures ménagères

A FARAMANS, désormais, la collecte des Ordures ménagères a lieu un mercredi matin sur deux, les semaines impaires.

2. Tri des déchets

Un nouveau Point d'Apports Volontaires (PAV) vient d'être installé sur FARAMANS.

Il a été créé au sud du village (en face de l'arrêt de bus des Bruyères).

La mairie a acheté une parcelle. Elle a fait réaliser une plateforme en enrobé.

Le SICTOM vient d'installer trois containers (papier, emballage, verre).

Cette réalisation permet à tous les habitants de pouvoir trier au plus près de leur habitation. En effet, il existe deux autres PAV sur la commune : au stade (ouest du village) et chemin des Eglantines (au Centre Bourg).

3. Travaux d'aménagement « voie douce »

Depuis mi-Octobre et au plus tard jusqu'à Noël des travaux d'aménagement « voie douce » ont lieu depuis l'école maternelle jusqu'au chemin des Eglantines.

Ces travaux vont permettre de continuer le chemin piétonnier qui relie actuellement la Mairie à l'Ecole maternelle. D'ici peu, vous pourrez aussi accéder, en toute sécurité, aux commerces, à l'Espace de Santé d'Autimont, à la place du Tailleur et au chemin des Eglantines (qui abrite depuis début Novembre la mini-crèche « Les Loulous »).

En parallèle de ces travaux d'extension du chemin piétonnier, des nouveaux parkings ont été créés devant les commerces. L'accès du parking du village a été élargi. Le chemin des Eglantines a été sécurisé (ralentisseur, plateau, trottoir, places de parking délimitées, etc.). D'autre part, le plateau situé en face des commerces sera retracé en résine. Enfin, le problème de rétention d'eau entre la RD37 et le chemin du Notaire sera traité.

4. Arrêts de bus

Afin de réduire les trajets entre le domicile des adolescents et leur bus, trois nouveaux arrêts ont été créés :

- chemin du Golf (sur un terrain négocié avec Bièvre Isère),
- chemin du Lot (sur un terrain acheté à Mr BARLAND),
- chemin de Chantemerle (sur une parcelle appartenant à la commune).

Un abri bus a été installé au plus près de ces trois nouveaux arrêts.

De façon générale, on rappellera aux enfants de ne pas attendre le car sur les routes et chemins.

Toujours, dans un objectif de sécurité maximale, il est strictement interdit à tout véhicule (moto, voiture, etc.) de dépasser un car à l'arrêt.

5. Vente de jus de raisins

A cause des règles sanitaires en vigueur, la foire aux châtaignes a dû être annulée.

Néanmoins, le CERF a vendu près de 300 repas « choucroute » à emporter.

Enfin, les vendanges ont été réalisées. Le jus de raisin a été pasteurisé. De nombreuses bouteilles ont déjà trouvé preneur. D'autres sont encore en vente à la Boulangerie ou à la Boucherie (2€50 la bouteille de Jus de raisin « Made in Faramans »). N'oubliez pas de rendre les bouteilles, elles peuvent être recyclées !

6. Actions du CCAS

En cette période de confinement, les membres du CCAS et de la municipalité restent à l'écoute des plus fragiles et des plus âgés.

Les manifestations organisées habituellement (Loto et Repas des séniors) doivent être annulées.

En contrepartie, le CCAS organise une grande Tombola. Vous trouverez 5 billets avec ce compte-rendu.

Pour participer à la tombola, ramener les tickets à la mairie avec l'argent correspondant.

Le bénéfice de cette tombola permettra de financer une partie du repas de fête conçu par les commerçants locaux et distribué aux personnes de plus de 68 ans (qui le souhaitent).

7. Téléthon

Vu le contexte sanitaire, aucune manifestation ne peut être organisée sur la commune dans le cadre du Téléthon 2020.

Nous vous relayons le message de l'AFM en cette année particulière :

« Cette année, l'épidémie de Covid-19 et le confinement bouleversent l'organisation traditionnelle du Téléthon et les animations prévues partout en France ne pourront pas se tenir. Pour continuer à faire avancer la recherche, poursuivre les programmes et les essais en cours et remporter de nouvelles victoires contre les maladies rares, le soutien de tous est indispensable. Mobilisez-vous pour nous aider à poursuivre le combat. Rendez-vous les 4 et 5 décembre pour le Téléthon 2020 sur les antennes de « France Télévision ! » »

Plusieurs solutions pour faire un don (déductible de vos impôts à hauteur de 66%) :

- en ligne sur le site www.don.telethon.fr
- par chèque (sans frais d'affranchissement) avec un bon de soutien à prendre en mairie ou à imprimer depuis le site de la commune
- dépôt d'un don dans l'urne mise à disposition à l'accueil de la Mairie (du 16 Novembre au 12 décembre).

8. Grippe aviaire

L'accélération de la dynamique d'infection accentue le risque d'introduction du virus en France via les couloirs de migration actuellement empruntés par les oiseaux sauvages.

L'Isère est concernée comme tous les départements rhônalpins.

Il est rappelé qu'un propriétaire d'oiseaux qui constaterait une mortalité anormale de ses animaux est tenu d'alerter sans délai son vétérinaire.

9. Liste des professionnels de santé

Les professionnels de santé suivant sont présents à l'Espace de Santé d'Autimont (situé au 17, chemin de La Porte Bleue) :

Médecin généraliste BREDY :	04 74 54 25 17
Médecin généraliste CATTIN :	04 74 57 91 78
Soins infirmiers :	04 74 20 35 33
Kinésithérapeute :	04 74 59 36 10
Diététicienne-Nutritionniste :	06 67 45 07 19
Orthophoniste :	06 83 48 12 37
Kinésiologue :	06 50 28 06 95
Psychologue-Psychothérapeute :	06 34 10 29 98
Pédiatre-Podologue :	07 86 57 72 84
Ostéopathe :	06 43 14 94 58
Etiopathe :	06 51 55 50 73
Energéticienne (acupuncture) :	06 35 32 43 20
Réflexologue plantaire :	06 89 56 18 91
ADMR :	04 74 54 29 45

Le Cabinet dentaire (04 74 54 39 64) et la Pharmacie (04 74 54 27 06) sont restés dans leurs anciens locaux.

L'Hypnothérapeute (06 52 38 33 51) est installée dans le Pôle médecine douce localisé au 119, montée de l'église (ex cabinet de la kiné).

En début d'année 2021, une seconde orthophoniste (Melle BARDIN) va s'installer dans l'ex-maison RAMU. Si vous connaissez d'autres professionnels de santé voulant s'installer à FARAMANS, contactez la Mairie).

10. Tests anti géniques

A compter du mardi 10 novembre 2020, la pharmacie ouvre un centre de dépistage Covid -19 en association avec les infirmières de Faramans et de Bossieu afin de soulager les laboratoires d'analyse et de participer au dépistage de masse.

Les personnes éligibles sont :

- les personnes symptomatiques (dans les 4 premiers jours) entre 18 et 65 ans sans facteur de risque de développer une forme grave (obésité, asthme, diabète)
- les personnes asymptomatiques hors cluster et cas contact

Ce test avec prélèvement naso-pharyngé permet de savoir si vous êtes infecté au moment du diagnostic.

Ce test est remboursé par la sécurité sociale et ne sera réalisé que sur rdv sur des plages horaires dédiées.

Les patients seront reçus dans les locaux communaux de l'ex-maison RAMU (à côté de l'Espace de santé, en face de la place du Tailleur où se déroule le marché).

Vous pouvez, dès à présent, prendre rendez-vous au 0474542706 et vous présenter à l'heure convenue avec votre carte vitale.

11. Locaux disponibles

Des locaux pouvant convenir pour l'installation d'un nouveau commerce, de professions libérales réglementées, de services, de médecins sont disponibles au centre bourg.

Si vous connaissez des candidats, adressez-vous à la Mairie : 04 74 54 22 97 mairie.faramans@gmail.com

12. Défibrillateur

Deux défibrillateurs sont mis à la disposition de la population :

- Un sous le porche, entre la maison RAMU et l'Espace de Santé d'Autimont.
- L'autre est situé devant l'accueil du Golf.

13. Services à disposition sur la commune pendant la période de confinement

En cette période de confinement, l'accueil de la Mairie et l'Agence Postale sont, bien entendu, ouverts du Lundi matin au Samedi midi.

Les services de garderie et de cantine périscolaires fonctionnent normalement.

Le camping des Eydoches conserve son activité hivernale normale.

La bibliothèque intercommunale "L'arcolade" est fermée.

Les salles communales sont inaccessibles.

Toutes les associations sportives et culturelles sont en sommeil.

"L'UN PASSE" est ouvert partiellement (bar fermé) mais les rayons presse, jeux, tabac, relais colis, point vert... restent actifs.

Le salon de coiffure "AG COIF" doit malheureusement fermer, malgré des règles sanitaires parfaitement respectées jusqu'à présent.

La pizzeria "LA ROSELIERE" ne reçoit pas, mais propose des pizzas et des plats à emporter.

"DOUCEURS d'AUTREFOIS" continue son service de livraison de repas à domicile.

La boulangerie MICHALLOON et la boucherie du SUZON restent ouvertes (aux horaires habituels).

Les médecins généralistes CATTIN et BREDY, la pharmacie CARBONI, le service ADMR et le cabinet Infirmiers restent, bien entendu, en activité.

Le cabinet dentaire BOULANGER, la pédicure-podologue Marion BALANZA, l'énergéticienne-acupuncteur Célia GINET, la kinésithérapeute Céline CODURI, la diététicienne Mélody GRATESOL, l'ostéopathe Olivier BLANC-DENOLLY, l'étiopathe Alexia GREGOIRE, l'orthophoniste Clara GUERAUD, la réflexologue plantaire Clotilde GRIVIAUX continuent leur activité.

Actuellement, seuls la kinésiologue Coralie VINCENT, l'hypnotiseuse Sandrine PERIS et les cours pédagogiques et éducatifs (d'Alexandra BUREL) ne sont plus en activité.

L'ensemble des artisans du village restent, bien entendu, à votre disposition.

Le marché hebdomadaire du Mardi matin (Primeur, Traiteur, Vente d'œufs, Fromager, Chocolatier, Produits de la ferme, etc.) est, bien entendu, conservé.

Par ailleurs, comme lors du 1er confinement, DJG Primeur (fruits et légumes) et la poissonnerie MURGAT (poissons) peuvent livrer à votre domicile.

En cette période difficile, nous encourageons toute la population du village, du bassin de vie et du territoire à faire travailler les commerçants et artisans de proximité !

L'équipe municipale et les membres du CCAS restent à disposition des plus âgés ou fragiles pour faire leurs courses ou pour rendre un quelconque service.

Respectez les règles sanitaires, Protégez-vous !

Retrouvez toutes les informations communales sur www.faramans.fr

Le Conseil Municipal de FARAMANS